



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Sur le préavis municipal 11 / 2015

Chemin de Pierraz-Portay partie Sud

Crédit demandé CHF 915'411.00

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Composition de la Commission.

La Commission ad hoc chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier le préavis 11 / 2015 se composait de neuf personnes:

Mesdames Natalia Lainz Aller, Nicolette Panizzon, Jean-Marie Marletaz, Pyrame Jaquet, André Ogay, Jean-Baptiste Rusconi, David Staneck, Jean-Marc Sottas absent excusé, et Steve Marion, président-rapporteur.

Notre Commission s'est réunie le lundi 4 Mai 2015, de 18h30 à 19h30 dans la salle de conférence de la Damataire. Nous avons été aimablement reçus par Messieurs Marc Zolliker, Municipal, Monsieur Jean-Luc Meylan ingénieur et chef du bureau technique, et Monsieur Nicolas Bolomey chef de projet et responsable de ce dossier.

Ces trois Messieurs ont répondu à toutes nos questions de manière précise et compétente. Nous les remercions vivement des informations complètes et pertinentes qu'ils nous ont fournies.

La séance a débuté par un bref rappel, par Monsieur Marc Zolliker Municipal, nous a présenté les sujets du préavis de manière précise et condensée.

Par la suite Messieurs Meylan et Bolomey ont répondu à toutes les questions à notre entière satisfaction

Elle s'est poursuivie par l'étude proprement dite des vingt et une pages du préavis 11 / 2015 qui ont été examinées dans l'ordre de leur rédaction, page par page, pour traiter les questions spécifiques posées par les commissaires.

Les réponses obtenues, claires et précises, ont démontré une très bonne connaissance du dossier, elles ont porté sur les points suivants:

2. Objet du Préavis

Suite à une demande du Service de l'électricité de la ville de Lausanne (ci-après SEL) formulée en 2012 qui souhaitait procéder, à une brève échéance, au renouvellement de son réseau moyenne tension sur le tronçon Sud du chemin de Pierraz-Portay.

Suite à cette requête, les services techniques communaux pulliérans ont effectué une analyse de leurs réseaux respectifs et il en ressort ce que ces derniers sont soit vieillissants soit non conformes

A savoir aussi que ces travaux urgents pour la ville de Lausanne, n'étaient pas prévus dans le plan des investissements de Pully, quoi qu'il en soit une rénovation complète des

- 1) Réseau d'eau potable

- 2) Réseau d'électricité base tension
- 3) Réseau d'éclairage Public
- 4) Réseau d'évacuation et de traitement des eaux
- 5) Réseau des routes
- 6) Aménagement urbains

Ils se réaliseront selon la convention de partenariat qui vient d'être signée entre les communes De Belmont, Lausanne et Pully, et dans ce cadre c'est la ville de Lausanne qui réalisera le suivi de ce chantier

Recapitulation des coûts

Désignation	N° du Préavis	Page du Préavis	Coûts	Prestations communales	
Réseau eau potable	3.2	7 / 22	234'476.00	24'000.00	
Réseau d'électricité base tension	3.3	8 / 22	89'848.00	12'000.00	
Réseau d'éclairage public	3.4	9 / 22	68'191.00	9'000.00	
Réseau des routes	3.6	12 / 22	152'912.00	12'000.00	
Aménagements urbains	3.7	14 / 22	12'474.00	1'000.00	
Total du Préavis			915'411.00	88'000.00	

Nous avons dans premier temps fait un tour de table sur la globalité de ce préavis, quelques questions pertinentes ont été posées.

- 1) Est que la ville de Lausanne participe au frais de ce chantier ?

Réponse :

Oui cela se fait dans tous les chantiers d'infrastructure, les frais sont partagés entre Lausanne et Pully en fonction des ouvrages Lausannois et Pulliérans

- 2) Connaissons- nous le montant de la participation de la ville de Lausanne ?

Réponse :

Oui, mais dans le préavis, on rapporte exclusivement les coûts pour Pully, mais le calcul de la totalité des montants figurent dans les offres des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre pour l'ensemble des travaux

Généralité sur ce Préavis :

La durée des travaux : juillet 2015 jusqu'au 4 décembre 2015, à savoir que les habitants ont été Informés des « nuisances »

Après les travaux la partie haute de ce chemin sera transformé en chemin piétonnier et réservé à la mobilité douce.

En ce qui concerne l'archéologie on nous a informés qu'il y a peu de probabilité de découverte archéologique.

Par contre la DTSI à l'obligation d'avertir la Section Archéologique cantonale par écrit au moins une semaine à l'avance de la date exacte des travaux de creuse afin de permettre à la section en assurer la surveillance. En cas de mise à jour de vestiges (ce qui est peu probable) le temps nécessaire sera laissé aux archéologues pour dégager et documenter ceux-ci.

Pour ce qui est de la cohérence sur le plan social (page 19 du préavis) un point important a été soulevé pour la lutte contre le travail au noir, et un contrôle stricte des sous-traitants sera fait. En cas de non-respect des règles, une amende peut aller jusqu'à 10 % du montant du contrat à payer.

Afin de garantir que les habitations soient toujours accessibles pour les piétons un phasage sera réalisé dans la partie haute.

C'est seulement dans la partie base que les véhicules seront faiblement gênés.

Si nécessaire il sera posé des ponts en plaques métalliques sur les feuilles afin de garantir et sécurisé le passage des piétons.

ANALYSE DU PREAVIS POINTS PAR POINTS ET DISCUSSIONS

Réseau d'eau potable (page 7 du préavis)

La conduite existante est ancienne et atteint la fin de sa durée de vie, et en conséquence la DTSI doit procéder à la pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable en polyéthylène d'un diamètre de 180mm et d'une longueur de 230 mètres.

Deux nouvelles bornes hydrantes seront aussi remplacées et une demande se subside sera demandée à l'ECA pour un montant de 17'000.00 fr.

Réseau d'électricité basse tension (page 8 du préavis)

Les câbles en plomb ne sont plus conformes aux normes de la ville de Pully, par conséquent la DTSI procédera à la pose :

- 1) D'un tube de PEHD (polyéthylène haute densité) d'un diamètre de 100 mm et d'une longueur de 230 mètres
- 2) D'un tube de PEHD d'un diamètre de 60 mm et d'une longueur de 310 mètres

Réseau d'éclairage public (page 9 du préavis)

L'éclairage public a été revisité et sera mis en adéquation avec les aménagements urbains et demandera la reconstruction de 12 socles et à la pose d'un tube de PEHD d'un diamètre de 60 mm et d'une longueur de 230 mètres

Dans la partie haute du chemin qui deviendra une zone piétonne et cyclable par 8 bornes lumineuses tous les 15 mètres et pour la partie inférieure qui est carrossable la pose de 4 mâts d'éclairage tous les 25 mètres

Réseau d'évacuation et de traitements des eaux (page 10 du préavis)

Actuellement le réseau d'évacuation des eaux est unitaire, (c'est-à-dire que les eaux de pluies sont mélangées aux eaux usées pour être évacuée et traitée à la Step

Les travaux permettront d'un réseau séparatif pour collecter les eaux usées et les eaux claires.

A ce jour le bilan pulliéran de la mise en séparatif des eaux est d'environ 60 à 65 % pour les bâtiments. Par contre le séparatifs effectifs est d'environ 45 à 50 %

L'objectif fixé par le plan général d'évacuation des eaux, (PGEE) est d'aboutir d'un séparatif total dans la commune en 2045

Réseau des routes (page 12 du préavis)

Partie haute

Il nous est expliqué que tout l'encaissement de la partie haute sera entièrement changé et l'aspect de surface sera identique à l'aspect de la grand rue, ou avenue du prieuré après le pont CFF (Côté clergère) il n'y aura pas de marquages au sol pour les cyclistes

Une borne en pierre sera posé entre le carrefour de Pierraz-Portay et de Fantaisie afin d'empêcher Le passage de voitures et ou des poids lourds.

Ce secteur étant étroit demandera une démolition complète du revêtement bitumeux et de la couche de fondation composée de grave (granulat de sable et de gravillons) non traitée, et sera par la suite intégralement refaites à neuf

D'autre part une cunette (voir plan page 13 du préavis) centrale de 120m de longueur et de 50 cm de largeur sera réalisée au centre de la chaussée et on nous indique aussi que cette cunette ne pose pas de problèmes pour le passage des voitures.

Il nous est expliqué que pour la récupération des eaux pluviales, 5 gilles seront intégrées.

Partie basse

Le profil de la chaussée sera inchangé par rapport à l'existant.

Par contre le revêtement bitumineux sera entièrement dégrappé, et la couche de fondation sera démolie uniquement sur la partie qui sera touchée par les travaux.

Aménagements urbains

La DTSI profitera de la présence du chantier, pour restructurer une surface verte située

Au sud-est du chemin, juste avant le débouché de l'avenue de C-F Ramuz

Cette nouvelle surface demandera ainsi nettement moins d'entretien

Une poubelle mieux adaptée type « requin » sera aussi posée afin de garantir la propreté de la partie haute de ce chemin

PROCEDURE

Aménagement routiers/ urbains

Le projet a été soumis à l'enquête public du 28 février au 30 mars 2015 et aucune opposition ni observation n'ont été formulées.

L'obtention du permis de construire est en cours

Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Le dossier a été transmis à la direction générale de l'environnement pour examen.

En date du 13 avril, l'ensemble des services cantonaux avait préavisé positivement, à l'exception du service de la consommation et des affaires vétérinaires qui n'avait pas encore fait part de sa détermination.

Par contre une remarque de la Section Archéologique a déjà été prise en compte (voir chapitre 3.8 page 15 du préavis)

Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 27 février au 30 mars 2015 et aucune opposition ni observation ont été formulées

Préavis de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie le 11 mai 2015.

Au cours de sa séance, elle a examiné la demande de crédit de Fr. 915'400.00. — concernant le préavis 011/ 2015 « **Chemin de Pierraz-Portay partie sud** » et a donné un préavis financier

Favorable à l'unanimité

Conclusions de la Commission ad hoc

Après une heure de discussion la parole n'est plus demandée, les commissaires ont été convaincus par les explications fournies, ils ont saisi les raisons de ces travaux et aménagements urbains et l'importance de réaliser ce chantier

C'est à l'unanimité que la commission désignée à cet effet vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les résolutions suivantes

Le Conseil Communal de Pully

- vu le préavis municipal n° 11 / 2015, du 15 Avril 2015
- entendu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet;
- vu le préavis de la Commission des finances, du 2015

Décide

1. d'adopter le projet de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, de renouvellement des conduites industrielles et de réfection de la chaussée au chemin de Pierraz-Portay, partie Sud, soumis à l'enquête publique du 27 février au 30 mars 2015
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de 915'411.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes
 - A) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable
 - B) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension
 - C) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public
 - D) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation et de traitements des eaux

- E) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau des routes
- F) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains

Pully le 14 mai 2015

Pour la Commission ad hoc, son rapporteur Steve Marion

